

DATE DE CONVOCATION

30/09/2024

DATE D’AFFICHAGE

30/09/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
26
PRÉSENTS
21
VOTANTS
25

L’an deux mille vingt-quatre, le **lundi 7 octobre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, M. Bruno LECCEUR, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, M. Nicolas RICHTER, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Jean-Pierre ISABEL donne pouvoir à M. Patrick DESVAGES
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à M. Damien de WINTER
Mme Magali LE BLAIS donne pouvoir à Mme Sara ROUZIÈRE
Mme Agathe PETRIGNANI donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE

Absente non excusée

Mme Isabelle PIERRE

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis BOISSÉE

Délibération n° 24.10.07/04

Objet / Adhésion de la Ville aux services du 14 – Calvados Prévention Jeunesse

Monsieur le Maire sollicite Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux afin qu’ils puissent approuver l’adhésion de la commune aux services du 14 – Calvados Prévention Jeunesse.

Il rappelle que dans le cadre des compétences résultant de la protection de l’enfance, le Département participe aux actions visant à prévenir la marginalisation, l’exclusion et à faciliter l’insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles via l’établissement public du 14 – Calvados Prévention Jeunesse.

Ces actions peuvent prendre différentes formes, parmi lesquelles des actions de prévention spécialisée auprès des jeunes de 11 à 25 ans et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu.

Monsieur le Maire précise que la prévention spécialisée est une forme d’action éducative qui vise à enrayer les phénomènes de marginalisation, de rupture et d’exclusion des jeunes par :

- le travail de rue des éducateurs au quotidien
- un accompagnement individuel fondé sur le soutien aux jeunes dans leur développement et le renforcement de la fonction parentale
- des actions collectives

De plus, la prévention spécialisée agit en collaboration étroite avec l'ensemble des partenaires locaux dans une logique de coordination du territoire (collège, assistante sociale de secteur, associations, Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, ...).

En cas d'adhésion, une participation financière est attendue de la part des collectivités adhérentes, à concurrence à minima de 20 % du coût du service. Cette participation peut prendre la forme d'une subvention ou d'une mise à disposition de locaux.

Par ailleurs, le 14 – Calvados Prévention Jeunesse est géré par un Conseil d'Administration, au sein duquel chaque commune adhérente dispose d'une voix.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'approuver la mise en place d'un partenariat durable entre la Ville et le service de prévention spécialisée du Département du Calvados, en actant la participation de la Ville par la mise à disposition d'un local communal à définir.

Monsieur le Maire propose également de représenter la Ville lors des Conseils d'Administration de l'établissement public.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, à l'unanimité ;

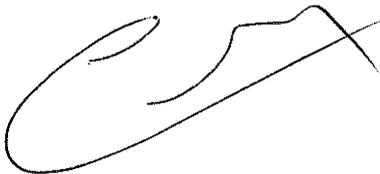
APPROUVE l'adhésion de la Ville à l'établissement public le 14 – Calvados Prévention Jeunesse ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'engagement et à prendre tout acte nécessaire à la parfaite exécution de la présente délibération ;

DÉSIGNE Monsieur le Maire comme délégué de la Ville de Giberville au Conseil d'Administration du 14 – Calvados Prévention Jeunesse.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis BOISSÉE



Le Maire,
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20241007-241007-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2024